

No.	Sujet	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2019	Référence	Date limite	Progrès
		Mercredi 16 octobre 2019			
	Arrivée des participants				
1	Ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2019	L'Assemblée générale annuelle 2019 s'est tenue au Centre culturel administratif des Habous à Marrakech, au Maroc.			
1-1	Accueil par le Président d'ICOMOS Maroc	M. Abdelati Lahlou, Président d'ICOMOS Maroc, souhaite la bienvenue à tous les participants à Marrakech et à l'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS, et déclare la réunion ouverte à 17h39.			
1-2	Ouverture par le Président de l'ICOMOS	M. Toshiyuki Kono souhaite la bienvenue à tous les participants à l'Assemblée générale annuelle et note que selon la loi française, l'ICOMOS en tant qu'organisation internationale doit tenir une assemblée générale de ses membres chaque année pour se réunir et approuver les comptes annuels et le budget.			
2	Organisation de la réunion				
2-1	Présences et quorum, rapport du Comité de vérification des pouvoirs (résolution AGA 2019/1)	<p>M. Cyrill Von Planta, Président du Comité de vérification des pouvoirs, présente le rapport du Comité sur la présence à l'Assemblée et le quorum.</p> <p>Le Comité de vérification des pouvoirs est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président : Cyrill Von Planta (Autriche) - Christophe Rivet (Canada) - Stacy Vallis (Nouvelle Zélande) - Abdoul Sow (Sénégal) - Jeanine Abdul Massih (Liban) - Laura Robinson (Trésorière) <p>Une réunion a été tenue une semaine avant l'AGA et tous les documents ont été examinés de façon électronique par les membres du Comité. Une dernière réunion a été tenue un jour avant l'AGA pour examiner la résolution finale.</p> <p>Résolution AGA 2019/1 L'Assemblée générale de l'ICOMOS</p> <p>Prend note du rapport présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs, M. Cyrill von Planta (ICOMOS Autriche) ;</p> <p>Note que le report établit que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au 31 décembre 2018, sur l'ensemble de l'ICOMOS, il y avait 1155 membres votants potentiels représentant 84 comités nationaux et 58 membres individuels de pays sans comités nationaux, soit un total de 1213 membres votants potentiels ; 	Statuts art 9a 1, 2, 3, 4		

No.	Sujet	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2019	Référence	Date limite	Progrès
		<p>– à la date de cette réunion, le 16 octobre 2019, 173 membres votants présents exprimant 554 voix et représentant 50 comités nationaux et 4 membres individuels à jour de leurs cotisations et ayant envoyé leur liste des membres votants et leurs procurations.</p> <p>Note que les délibérations de l'Assemblée générale devraient être prises par une majorité de membres votants présents ou représentés – dans le cas présent, 278 votes - et par au moins un tiers des Comités nationaux – dans le cas présent 28 Comités.</p> <p>Reconnait qu'au moins un tiers des Comités nationaux est représenté, et que le quorum statutaire est donc atteint pour la réunion.</p> <p>Mme Gaia Jungeblodt (Directrice du Secrétariat International) rappelle que le Règlement intérieur permet le compte des votes en faveur d'une résolution en comptant le nombre de voix contre ou les abstentions et en les soustrayant du nombre total de voix présentes dans la salle.</p> <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>			
2-2	Élection du Président, des trois vice-Présidents et du Rapporteur de l'Assemblée générale annuelle de 2018, ainsi que, si nécessaire, du Scrutateur et de deux Assistants scrutateurs (résolution AGA 2019/2)	<p>Selon l'article 9.b. des nouveaux Statuts de l'ICOMOS « ... <i>Pour chaque réunion, l'Assemblée générale élit son Président, jusqu'à trois Vice-Présidents et un Rapporteur dont le mandat est de la durée de la réunion</i> ».</p> <p>Peter Phillips (Secrétaire Général, Australie) présente les membres nommés pour le poste de Président, Vice-Président, Rapporteur et Scrutateurs de l'AGA 2019 :</p> <p>Résolution 2019/2 L'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS élit les membres suivants : M. Abdelati Lahlou (ICOMOS Maroc) comme Président de l'Assemblée générale annuelle 2019 Mme Jeanine Abdul Massih (ICOMOS Liban) comme Vice-Présidente de l'Assemblée générale annuelle 2019 Mme Laura Maxwell (Secrétariat international) comme Rapporteur Mme Anne Mie Draye (Belgique) comme Scrutateur en chef M. Asaf Ben Haim (Israël), M. Lassinan Traoré (Côte d'Ivoire), Mme Sanaa Niar (Algérie), Mme Marcela Clot (Argentine), et Mme Kim Jeong-eun (République de Corée) sont élus Scrutateurs. Mme Zazanda Salcedo (Bolivie) a été nommée, mais a refusé d'accepter sa nomination.</p> <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>	Statuts art 9b		
2-3	Adoption de l'ordre du jour (résolution AGA 2019/3)	<p>Résolution 2019/3 L'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS adopte l'ordre du jour (circulé pour la première le 11 juin 2019 via l'e-News n°180 de l'ICOMOS).</p> <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>			

No.	Sujet	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2019	Référence	Date limite	Progrès
2-4	Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes : AG 2017, AGE 2017, AGA 2018 (résolution AGA 2019/4)	<p>Résolution AGA 2019/4 L'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS adopte les procès-verbaux des réunions précédentes : Assemblée générale 2017, Assemblée générale extraordinaire 2017 et Assemblée générale annuelle.</p> <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>			
3	Rapports sur l'année passée				
3-1	Rapport du Président de l'ICOMOS	<p>Le Président présente son rapport, qui a été publié dans les documents de travail de l'Assemblée générale annuelle (également diffusé par le bulletin électronique « Info Membres » n°1 du 16 septembre 2019 – document : « AGA2019_3-1_PresidentReport_FR »).</p> <p>Le PRES explique que le rapport ne porte pas seulement sur les actions passées, mais contient également des propositions pour l'avenir. Il a noté qu'il y a eu plusieurs centaines de candidatures pour l'Atelier du patrimoine mondial et que le processus de sélection doit bientôt commencer. Il souligne qu'en tant qu'ONG, l'ICOMOS doit reconnaître ses forces et éliminer ses faiblesses. Les membres de l'ICOMOS doivent prendre des mesures pour revitaliser la confiance dans l'organisation. L'ICOMOS a ses propres spécificités, avantages et inconvénients, en comparaison avec ses organisations partenaires de taille plus importante.</p> <p>L'AGA prend note du rapport du Président.</p>	Statuts art 9d1		
3-2	Rapport du Trésorier de l'ICOMOS	<p>Mme Laura Robinson (Trésorier Général) présente son rapport, qui a été publié dans les documents de travail de l'Assemblée générale annuelle (également diffusé par le bulletin électronique « Info Membres » n°1 du 16 septembre 2019 – document : « AGA2019_3-2_TreasurerReport_FR »).</p> <p>Mme Robinson remercie le Secrétariat, en particulier Marie-Laure Lavenir (Directrice générale) et Henri Verrier (Responsable des finances) d'avoir contribué à l'élaboration de ce rapport. Mme Robinson a également reconnu la grande valeur du travail bénévole effectué au sein de l'ICOS, qui ne peut pas facilement être pris en compte dans le rapport sur le budget de l'ICOMOS.</p> <p>L'AGA prend note du rapport du Président.</p>	Statuts art 9d1		
4	Adoption des comptes annuels et du budget				
4-1	Approbation des rapports et des comptes de 2018, quitus au Conseil d'administration et au Trésorier (résolution AGA 2019/5)	<p>Résolution AGA 2019/5 L'Assemblée générale annuelle 2019 Note les rapports du Président et du Trésorier ; et Approuve les comptes annuels pour l'année 2018 et donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier</p>	Statuts art 9d2		

No.	Sujet	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2019	Référence	Date limite	Progrès
		L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).			
4-2	Approbation du budget pour 2020 (résolution AGA 2019/6)	<p>Résolution AGA 2019/6 L'Assemblée générale annuelle 2019 Approuve le budget pour 2020 tel qu'il est présenté dans les documents de travail avec la demande de soumettre le projet de budget final au Conseil d'administration d'ici le 31 mars 2020.</p> <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>	Statuts art 9d3		
5	Résolutions sur des questions statutaires				
5-1	Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de la 20 ^e Assemblée générale (résolution AGA 2019/7)	<p>Résolution AGA 2019/7 L'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS nomme comme membres du Comités de vérification des pouvoir pour la 20^e Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Robert Quarles von Ufford (Pays-Bas) - Alpha Diop (Mali) - Fauzia Qureshy (Pakistan) - Saul Alcantara Onofre (Mexique) - Laura Robinson (ex officio) (Afrique du Sud) <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>	Règlement intérieur art 43		
5-2	Nomination du Comité des candidatures de la 20 ^e Assemblée générale (résolution AGA 2019/8)	<p>Résolution AGA 2019/8 L'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS nomme comme membres du Comités des candidatures pour la 20^e Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alfredo Conti (Argentine) - un Professionnel émergent (Nom à suggérer par le groupe de travail des Professionnels émergents) - Grainne Shaffrey (Irlande) - Ishanlosen Odiaua (Nigéria) - Faika Bejaoui (Tunisie) - Yukio Nishimura (Japon) - Jeanine Abdul Massih (Liban) <p>Mme Gaia Jungeblodt note que les membres du Comité ne doivent pas être candidats ou originaires d'un pays ayant un candidat, et que la majorité des membres doivent être présents à l'AG2020.</p> <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>	Règlement intérieur art 44		
5-3	Nomination du Comité des résolutions de la 20 ^e Assemblée générale (résolution AGA 2019/9)	<p>Résolution AGA 2019/9 L'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS nomme comme membres du Comités des résolutions pour la 20^e Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kirsti Kovanen (Finlande) 	Règlement intérieur art 45		

No.	Sujet	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2019	Référence	Date limite	Progrès
		<ul style="list-style-type: none"> - Adriana Careaga (Uruguay) - Priyanka Singh (Inde) - Chilangwa Chaiwa (Zambie) - Un membre francophone – à nommer prochainement - Un membre Anglophone – à nommer prochainement <p>Mme Gaia Jungeblodt que la majorité des membres doivent être présents à l'AG2020.</p> <p>L'AGA adopte la résolution à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).</p>			
6	Amendements du Règlement intérieur				
6-1	Présentation par le Secrétaire Général	<p>M. Peter Phillips (Secrétaire Général) présente son rapport, qui a été publié dans les documents de travail de l'Assemblée générale annuelle (également diffusé par le bulletin électronique « Info Membres » n°1 du 16 septembre 2019 – document : « AGA2019_6-2_Amendments_Rules of Procedure_FR »).</p> <p>M. Phillips explique que l'amendement à l'article 66 a pour but de permettre des nominations sur place dans des circonstances exceptionnelles lors des élections à l'Assemblée générale. La résolution doit être adoptée maintenant afin d'être en vigueur pour les élections de 2020.</p> <p>Discussion</p> <p>Mme Anne-Mie Draye (Belgique) commente l'article 66-5. Elle convient que l'article devrait être amendé, mais la présente proposition n'est pas une solution optimale. Un Comité des candidatures actif doit proposer un nombre suffisant de candidats - jusqu'aux élections proprement dites. Les candidats potentiels venant de l'Assemblée doivent également se conformer aux critères énoncés dans les Statuts pour se présenter aux élections.</p> <p>M. Phillips propose donc les amendements suivants au projet de résolution AGA 2019/10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 66-5 : ajouter les mots « et le Comité des candidatures » après « Le Comité des élections », et les mots « se conformer aux Statuts » après « toutes ces nominations ». <p>Les amendements ont été soumis à l'Assemblée et adoptés sans contestation. La résolution modifiée est ensuite soumise à l'Assemblée.</p>	RoP art 44		
6-2	Résolution pour amender les Articles 3-4 et 66-5 du Règlement intérieur (résolution AGA 2019/10)	<p>Résolution AGA 2019/10</p> <p>L'Assemblée générale annuelle 2019 de l'ICOMOS</p> <p>Rappelant la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire EGA 2017/6 ;</p> <p>Prenant note que les amendements proposés au Règlement intérieur ont été préparés par le Conseil d'administration conformément à l'article 10-d-10,</p> <p>Ayant examiné les amendements proposés au Règlement, ainsi que le rapport de base préparé par le Conseil d'administration,</p> <p>Adopte les amendements aux articles 3 et 66 du Règlement intérieur comme suit :</p>			

No.	Sujet	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2019	Référence	Date limite	Progrès
		<p>(a) Supprimer l'actuel article 3-4 et insérer ce qui suit comme article 3-4 :</p> <p>4. Le Président présidera le panel d'experts du patrimoine mondial ou désignera un président ou deux coprésidents. Le(s) président(s) du panel nommera le panel du patrimoine mondial sur l'avis des unités du patrimoine mondial de l'ICOMOS. Le panel comprendra des membres individuels de l'ICOMOS qui représentent collectivement un équilibre entre les genres, représentent toutes les régions du monde et possèdent un large éventail de compétences et d'expériences pertinentes en matière de patrimoine culturel, choisis chaque année pour leur domaine de compétence particulier en fonction des biens proposés pour inscription.</p> <p>(b) Suppression de l'actuel article 66-5 et insertion du texte suivant en tant qu'article 66-5 :</p> <p>5. Dans le cas où:</p> <p>a. moins de vingt candidats sont recommandés par le Comité des candidatures comme remplissant les conditions pour se présenter aux élections du Conseil d'administration ;</p> <p>b. moins de vingt membres sont élus au Conseil d'administration conformément à l'article 66-1 ;</p> <p>c. il n'y a qu'un seul candidat au poste de Président, Secrétaire Général ou Trésorier, et ce candidat n'est pas élu au Conseil d'administration ou reçoit moins de la majorité des suffrages exprimés pour le poste qu'il occupe ; ou</p> <p>d. moins de cinq candidats à la Vice-Présidence sont élus au Conseil d'administration ; les nominations pour le(s) poste(s) vacant(s) seront appelées de l'assistance. Le Comité des élections et le Comité des candidatures devront vérifier que toute candidature proposée est conforme aux Statuts, a l'accord du ou des membre(s) désigné(s) et le soutien du nombre de membres, de Comités nationaux et de pays requis par l'article 63. Parmi les candidats éligibles, l'élection pour le(s) poste(s) vacant(s) sera ensuite tenue conformément aux procédures ci-dessus.</p> <p>L'AGA adopte la résolution à la majorité simple (0 vote contre, 1 abstention).</p>			
7	Divers	<p>M. Dinu Bumbaru (Canada) rappelle que cette année marque le 50^e anniversaire de la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada. M. Bumbaru propose que l'Assemblée adopte, en prévision de l'AG2020, que tous les textes statutaires de l'ICOMOS soient traduits en français.</p> <p>M. Cyrill Von Planta (Autriche) propose que le Comité des candidatures de l'AG2020 demande aux candidats d'expliquer dans leur programme quel serait leur plan et leurs actions pour les 3 prochaines années.</p>			
8	Clôture				
8-1	Invitation à l'Assemblée générale 2020 (Sydney, 1-10 octobre 2020)	<p>M. Richard Mackay (Australie) présente les événements et l'organisation de l'AG2020, et mentionne que la compagnie aérienne Qantas ouvrira des vols à prix réduits après Noël. La présentation est disponible sur le site web de l'ICOMOS via ce lien.</p>			

No.	Sujet	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2019	Référence	Date limite	Progrès
	y compris l'introduction au programme des ambassadeurs				
8-2	Vote de remerciements	L'Assemblée Générale Annuelle 2019 de l'ICOMOS adopte à l'unanimité un vote de remerciements à ICOMOS Maroc. M. Toshiyuki Kono remercie M. Lahlou pour avoir présidé la session et remercie ICOMOS Maroc et tous les collègues marocains pour avoir accueilli avec succès l'événement.			
		La réunion est close à 19h05.			

Draft